

REGLEMENT

COURSES PEDESTRES « Trail de Nuces » 24 mars 2019

• Description

L'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire « Nuces – Fijaguet – Valady », association Loi 1901, adhérente à la Commission départementale des Courses hors stade de l'Aveyron (CDCHS 12), organise le **24 mars 2019** sa quatrième course pédestre sur la commune de Valady.

Elle comprendra 5 courses et 2 randonnées :

- 2 courses enfants
- 1 course nature « La Petite Nuçoise » : 5,00 km à partir de la catégorie Minimes (nés en 2004 et 2005)
- 1 course nature « La Nuçoise » : 9,00 km à partir de la catégorie Cadets (nés en 2002 et 2003)
- 1 course nature « La Grande Nuçoise » : 17,00 km à partir de la catégorie Juniors
- 1 randonnée « La Nuçoise tranquille » : 9,00 km

Les 3 courses nature sont ouvertes aux catégories Juniors (nés en 2000 et 2001), Espoirs (nés entre 1997 et 1999), Séniors (nés entre 1980 et 1996) et Masters (nés en 1979 et avant).

La course nature « La Nuçoise » est ouverte également à la catégorie Cadets (nés en 2002 et 2003).

La course nature « La Petite Nuçoise » est ouverte également aux catégories Minimes (nés en 2004 et 2005) et Cadets (nés en 2002 et 2003).

Le nombre maximum de participants par course est limité à 250 coureurs.

Les courses enfants sont :

- 800 m : Enfants nés en 2010 et après,
- 1,6 km : Enfants nés entre 2006 et 2009.

Les courses de 800 m et 1,6 km auront lieu dans le village de Nuces.

Pour tous les enfants mineurs, il est impératif de fournir une autorisation parentale signée par les responsables légaux de l'enfant accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, ou de la photocopie de la licence d'athlétisme indiquant course à pied ou athlétisme en compétition. Seule une licence d'athlétisme sera acceptée, les licences relatives à d'autres sports ne sont pas admises.

Les coureurs canicross ne seront pas acceptés sur les courses nature.

• Inscriptions

Les inscriptions se feront, soit :

- en ligne sur le site internet de la course (<http://trailnuces.e-monsite.com>), au moyen d'un formulaire de pré-inscription, **avant le 18 mars 2019**.
- par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet de la course (<http://trailnuces.e-monsite.com>), **avant le 18 mars 2019**.

Le bulletin d'inscription devra être adressé à « **Trail de Nuces** » chez **Cathy ANDRIEU – 3 Chemin des Camps – 12330 VALADY**, accompagné de la copie du certificat médical ou de la licence d'athlétisme et du règlement de la course et / ou du repas par chèque bancaire à l'ordre de l'APE Nuces – Fijaguet – Valady.

Une inscription sur place sera toutefois possible le jour de l'épreuve (clôture 15 minutes avant la course) sans majoration de tarif.

Les droits d'engagement sont :

- gratuits pour les courses ou la randonnée faites par les enfants âgés de 15 ans ou moins à la date de l'épreuve,
- de 4,00 € pour « La Petite Nuçoise »,
- de 8.00 € pour la randonnée « La Nuçoise tranquille »,
- de 9.00 € pour « La Nuçoise »,
- de 13.00 € pour « La Grande Nuçoise ».

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

• Repas

Il sera possible de prendre son repas sur place à l'issue de la course.

Repas coureur/randonneur : 13.00 €

Repas enfant ≤ 11 ans : 6.00 €

Repas accompagnateur : 13.00 €

Pour les inscrits après le 18 mars 2019, la possibilité de prendre le repas n'est pas garantie.

• Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 24 mars, à partir de 7 h 30, à la salle des fêtes du village de Nuces.

• **Départ / Arrivée**

Le départ et l'arrivée s'effectueront devant la salle des fêtes de Nuces.

Horaires des départs :

- 9 h 00 : randonnée « La Nuçoise Tranquille »,
- 9 h 30 : « La Grande Nuçoise »,
- 10 h 00 : « La Nuçoise »,
- 10 h 15 : « La Petite Nuçoise »,
- 11 h 30 : courses enfants de 800 m et 1,6 km,
- A partir de 12 h 00 : remise des récompenses.

• **Ravitaillements / Douches**

Deux postes de ravitaillement sont prévus :

- l'un à mi-parcours,
- le second, à l'arrivée.

Des douches seront à disposition des participants au stade de Nuces.

• **Sécurité / Médical / Assurance**

Sécurité

Un service de sécurité sera assuré par des bénévoles et des secouristes de la Protection civile. Il sera mis en place le long du parcours, à tous les carrefours et veillera au bon déroulement de l'épreuve.

Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires en fonction des conditions météorologiques. En cas d'empêchement majeur, ils se réservent également le droit d'annuler les épreuves au dernier moment.

Les coureurs et randonneurs se doivent de respecter le code de la route. Les parcours croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation automobile. En dépit des priorités de passage qui pourraient être octroyées à la course, les participants doivent respecter les règles élémentaires visant à assurer leur propre sécurité et celle de tiers. Un ou plusieurs signaleurs clairement identifiés seront postés à chaque croisement de route, régulant ainsi le passage des participants. Il est expressément indiqué que chaque participant est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas d'abandon, il est impératif de le signaler à un bénévole et de lui restituer son dossard, afin d'éviter le déclenchement des secours et des recherches inutiles.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Médical

La couverture médicale des courses sera assurée par des secouristes de la Protection civile.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course, en invalidant le dossard, tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Assurance

Responsabilité civile

Les organisateurs sont affiliés à la CDCHS 12, et de ce fait, sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de Groupama Assurances.

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence.

Les autres concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité et devront être assurés personnellement.

Certificat médical

Toute inscription aux courses adultes et enfants est subordonnée à la présentation :

- de la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de l'épreuve** ;
- ou de la photocopie de la licence d'athlétisme indiquant course à pied ou athlétisme en compétition.

Les organisateurs ne feront pas de copie du certificat médical ni de la licence.

Pour la randonnée, aucun certificat médical ne sera demandé.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

- **Respect de l'environnement et des propriétés privées**

Les coureurs et randonneurs se doivent de respecter l'environnement autour d'eux. Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature sous peine de disqualification. Des poubelles seront à disposition aux points de ravitaillement.

Les tracés des courses et de la randonnée traversent de nombreuses parcelles privées dont les propriétaires accordent généreusement le droit de passage uniquement le jour de la course.

Il est donc strictement interdit d'emprunter ces chemins avant et après le 24 mars 2019.

- **Droit à l'image**

Les concurrents de par leur participation aux différentes courses autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que médias et partenaires, à exploiter images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

- **CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)**

Les organisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les obligations de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection physique à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004.

Conformément à cette loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données vous concernant que vous pouvez exercer par courrier adressé à : Trail de Nuces – Association des parents d'élèves du groupe scolaire « Nuces – Fijaguet – Valady – NUCES – 12330 VALADY, en mentionnant vos nom, prénom et adresse.

- **Classement / Récompenses**

La remise des prix aura lieu à partir de 12 h 00 à la salle des fêtes de Nuces.

Enfants

Récompense pour tous à l'arrivée.

Adultes

Cadeau pour tous les coureurs à l'arrivée.

Récompense pour les trois premiers du scratch garçon et fille.

- **Renseignements / Annulation**

Renseignements

Pour tout renseignement :

- adresser un mail à l'adresse suivante : traildenuces@gmail.com
- consulter le site internet dédié : <http://trailnuces.e-monsite.com/>
- ou contacter : Marie-Laure JOB au 06.75.99.59.73.

Annulation

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical adressés, **avant le 21 mars 2019**, à l'adresse suivante : « **Trail de Nuces** » chez **Cathy ANDRIEU – 3 Chemin des Camps – 12330 VALADY**.

• Règlement

La participation à la course implique la connaissance et l'acceptation expresse du présent règlement.

Fait à Nuces, le 14/01/2019